

SEANCE DU 27 FEVRIER 2019

Procès-Verbal

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept février, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de l'hôtel de Ville de Charleville-Mézières, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Date de la convocation : 21 Février 2019

Etaient présents :

M. COLSON Robert, **M. LE BRETON** Philippe, **M. MILARD** Jean-Louis, **M. DROUARD** André, **M. BANA** Mistral, **M. PETITDAN** René, **M. NORMAND** Michel, **M. DULIN** Michel, **M. COLINET** Jean-Paul, **Mme BANOUH** Fatiha, **M. BARTHELEMY** Alain, **Mme BIHIN** Audrey, **M. BECKRICH** Hervé, **M. CHAOUCHI** Salah, **Mme CORME** Véronique, **M. DARKAOUI ALLAOUI** Darkaoui, **M. DUFLOX** Michael, **M. FOSTIER** Patrick, **Mme HANNOTIN** Françoise, **M. HUART** Yves, **Mme JOSEPH** Else, **Mme LEJEUNE** Simone, **Mme LEQUEUX** Armelle, **M. MARQUET** André, **M. MOINE** Eric, **Mme MOSER** Marie-José, **M. RAVIGNON** Boris, **M. WUATELET** Arnaud, **Mme CAPRON** Annie, **M. DALLA ROSA** Sylvain, **M. DUMONT** Christophe, **Mme FLORES** Maryse, **M. PAILLA** Philippe, **Mme PIGEAUD** Mélanie, **M. ALEXANDRE** Thierry, **M. PINTEAUX** Jean-Luc (à partir du point 2), **Mme LAPORTE** Dominique, **Mme MINEUR** Sarah, **M. MARTINOT** Daniel (au point 1), **M. GREGOIRE** René, **M. ROUMY** Daniel, **M. DERUISSEAU** Dominique, **Mme MAHUT** Raymonde, **M. GODIN** André, **M. RENVOY** Jean-Pierre, **M. CLAUDE** Philippe, **M. STRINGER** Bernard, **M. DEBAIFFE** Ghislain, **M. FREROT** Jean-François, **Mme HUBERT-KRANTZ** Marie-Françoise, **M. GIBARU** Bernard, **M. WAFFLARD** Dominique, **M. CLAUDE** Jean-Luc, **M. LECOULTRE** Florian, **Mme OSTROWSKI** Marie-Louise, **Mme DEBREUX** Marie-Pierre, **M. KRAUSS** Gérard, **Mme MAJCHRZAK** Joëlle, **M. BEAUFÉY** Alain, **M. FELIX** Daniel, **M. BESSADI** Farid (Au point 1), **Mme DE BONI** Marzia, **M. DISCRIT** Yannick, **M. HERBILLON** Didier (jusqu' au point 2), **Mme HUCORNE** Monique, **Mme HUSSON** Elisabeth, **M. MARCOT** Franck, **Mme SILICANI** Marie-Inès, **Mme BERTELOOT** Odile, **M. BONHOMME** Bertrand, **M. AUPRETRE** Denis, **M. CARBONNEAUX** Gérard, **M. DUPUY** Jérémy, **Mme LANDART** Evelyne, **M. HELLER** Christophe, **M. BOUCHER** Jean-Louis, **M. MANZONI** Thierry, **Mme NICOLAS-VIOT** Dominique, **M. CHANOT** Jean-Christophe, **M. DUTERTRE** Patrick, **M. PIERQUIN** Bernard.
M. WATELET Roger représenté par M. HERBULOT
M. PETITFRERE Robert représenté par Mme NININ

Ont donné pouvoir :

M. DECOBERT Philippe pouvoir à Monsieur COLSON Robert, **M. LEPAGE** Guy pouvoir à M. BANA Mistral, **Mme DISANT** Marie à pouvoir à Mme LEJEUNE, **Mme MILLET** Sandrine pouvoir à M. DUFLOX Michael, **M. BRANZ** Cédric pouvoir à M. DULIN, **M. CALVI** Gérard pouvoir à M. STRINGER, **M. LOTTIN** Patrick pouvoir à M. LECOULTRE Florian, **M. GILLET** Frédéric pouvoir à M. RENVOY, **M. APOTHELOZ** Christian pouvoir à M. HERBILLON, **Mme GLACHANT** Geneviève pouvoir à M. CLAUDE, **M. BAILLY** Christophe pouvoir à M. DUTERTRE.

Etaient excusés :

M. DELFORGE Pierre, **Mme AIT MADI** Virginie, **Mme DUVAL** Cendrina, **M. NARDAL** Ahmet, **M. LENOBLE** Bernard, **M. CANOT** Philippe, **Mme LOUIS** Rachelle.

Etaient absents :

M. MARECHAL Guillaume, **M. LUCZKA** Guillaume, **M. SCHUBER** Jean-Claude, **Mme JALOUX** Ginette, **M. MAROT** Christophe, **M. WELTER** Christian, **Mme MEURIE** Dominique, **M. LANDART** Denis, **Mme LAIR** Mandy, **M. BONHOMME** François, **M. BUSSIERE** François.

Membres en exercice : 112

Membres présents et représentés :

Au point 1 : 82 présents et 11 pouvoirs donnés
Au point 2 : 81 présents et 11 pouvoirs donnés
Au point 3 : 80 présents et 10 pouvoirs donnés

Le Conseil communautaire a désigné Monsieur **Jean Paul COLINET** et **André DROUART** en tant que secrétaires de séance.

Le Conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. CC190227-17 Syndicat Mixte du SCOT Nord Ardenne – Domiciliation du siège

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-Président, présente le rapport,

Monsieur le Président indique que la Préfecture a demandé à Ardenne Métropole de délibérer à nouveau afin de préciser le siège du Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré,

Sur 82 membres présents et 11 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la domiciliation du siège du syndicat mixte du SCoT Nord Ardennes au sein de la Pépinière d'entreprise du Parc d'Activités du Val de Vence, sis 8 rue de l'Artisanat 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES,
- **APPROUVE** la création du syndicat mixte du SCoT Nord Ardennes.

2. CC190227-18 Orientations budgétaires 2019 - Débat

Monsieur le Président présente le rapport relatif aux Orientations Budgétaires,

Il indique que pour les services, le budget est déjà bien avancé et qu'ils tiendront compte des remarques consécutives au débat d'orientation budgétaire pour la présentation du budget primitif le 19 Mars 2019. Monsieur le Président souhaite remercier le Vice-Président délégué aux Finances, la Direction des Finances ainsi que le Directeur Général des Services qui ont fourni un travail très intéressant en présentant les orientations budgétaires 2019 dans le format du projet de territoire d'Ardenne Métropole. En effet, à l'été 2015, Ardenne Métropole a adopté un projet de territoire pour définir 5 grands axes de travail. Monsieur le Président explique que, sans forcément revenir sur ce projet de territoire, chaque partie des orientations budgétaires nourrit ce projet.

Monsieur le Président précise que le premier axe, économie et emploi, est le plus important pour Ardenne Métropole, car il s'agit de sa raison d'être. Ardenne Métropole apporte son soutien aux sociétés comme elle l'a fait pour l'entreprise AMADA ou encore ARCELOR MITAL et NISSAN.

Monsieur le Président présente ensuite l'axe 2 relatif à l'attractivité résidentielle. Il indique tout d'abord que 2019 verra la concrétisation de projets importants pour le sedanais avec la salle de gymnastique par exemple. Monsieur le Président ajoute qu'il s'agit d'un équipement à vocation communautaire et, qu'à ce titre, il concerne donc la totalité des communes membres d'Ardenne Métropole.

Monsieur le Président rappelle également que le projet de création d'un musée à Sedan va se préciser avec la réalisation d'études autorisée lors du dernier Conseil communautaire.

Monsieur le Président tient ensuite à présenter une réalisation concrète, celle de l'installation de la fibre. Il indique que ce projet est évalué à 1.9 million d'euros et insiste sur le fait qu'il s'agit d'un vrai projet de cohésion du territoire. En effet, Monsieur le Président rappelle que Sedan et Charleville-Mézières ont bénéficié de déploiement par Orange. Cependant il ajoute qu'Ardenne Métropole a souhaité privilégier des travaux pour ses communes membres présentant un mauvais niveau de desserte comme par exemple Pouru aux Bois.

Monsieur le Président présente enfin un projet qui va continuer à grandir en 2019, celui du contrat local de santé. Il indique qu'Ardenne Métropole cherche à apporter un soutien aux hôpitaux présents sur son territoire qui connaissent déjà des transformations importantes et qui ont besoin d'internes en médecine.

Monsieur le Président ajoute qu'Ardenne Métropole a également pour ambition la mise en place de Maisons de Santé notamment à Tournes, afin de regrouper et réorganiser l'offre médicale. Monsieur le Président ajoute que cette compétence va monter en puissance et que les interventions d'Ardenne Métropole vont se développer pour garantir l'accès aux soins.

Monsieur le Président présente l'axe 3 qui regroupe un certains nombres d'interventions structurantes d'Ardenne Métropole. Cet axe regroupe tout le travail autour des budgets annexes comme celui de l'eau, de l'assainissement ou encore celui des déchets. S'agissant des déchets, Monsieur le Président indique qu'Ardenne Métropole a un plan ambitieux pour réduire ses déchets. Pour illustrer son propos, Monsieur le Président reprend le célèbre slogan « il y a de l'or dans nos poubelles ». Monsieur le Président ajoute que des économies peuvent être faites en aidant les habitants à mieux trier leurs déchets. Il

ajoute qu'il s'agit d'un intérêt écologique mais aussi économique. Il précise que l'Etat vient d'apporter une trajectoire de montée en puissance de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Monsieur le Président indique également que l'enjeu se trouve aussi du côté du traitement des friches. Il précise qu'Ardenne Métropole a pour principe la « construction de la ville sur la ville » dans le but de ne plus grignoter les terrains agricoles. Monsieur le Président précise que le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) va bientôt voir le jour. Monsieur le Président rappelle le fait suivant : l'urbanisation représente, en terme de superficies, l'équivalent d'un département français tous les 10 ans. Sur ce point, Monsieur le Président indique qu'Ardenne Métropole a déjà mis en place certains traitements de friches notamment le site de la Macérienne ou encore celui de Thomé Genot.

Monsieur le Président présente l'axe 4 relatif à la cohésion sociale. Il explique en premier lieu que le projet LEADER fonctionne mieux puisqu'Ardenne Métropole a pris ses responsabilités même si les fonds n'ont toujours pas été versés. A ce titre, Monsieur le Président indique qu'au niveau national, c'est 700 millions d'euros de fonds qui sont bloqués. Cette somme a provoqué un écho médiatique. Aussi, Monsieur le Président ajoute que cette situation va peut-être être réglée prochainement. Il rappelle que pour Ardenne Métropole, il s'agit tout de même de 2 millions d'euros de fonds européens.

Toujours au titre de cet axe 4, Monsieur le Président présente ensuite le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Monsieur le Président ajoute qu'Ardenne Métropole avait un SCoT que tout le monde fuyait mais que désormais la collectivité est mieux armée pour mettre en place un outil efficient.

Concernant la mobilité, et notamment les véhicules électriques, Monsieur le Président l'intègre dans ce cadre puisqu'il s'agit d'apporter un service de transports non polluants aux citoyens du territoire. Il souligne le fait que les statistiques montrent le développement de l'utilisation de ces véhicules. Monsieur le Président ajoute qu'Ardenne Métropole part de zéro, et que la progression de leur utilisation est importante.

Enfin, au titre de la cohésion, Ardenne Métropole propose la création d'un fonds communautaire de développement territorial. Le principe est le même que celui des fonds de concours. Cependant, Ardenne Métropole n'a pas vocation à financer tout et n'importe quel projet. Aussi, deux axes sont proposés : l'un pluricommunal sur trois sujets qui intéressent Ardenne Métropole (scolaire, petite enfance et énergie) ; l'autre sur les projets communaux relatifs à la protection du patrimoine. En effet, Monsieur le Président souligne le fait qu'Ardenne Métropole possède un patrimoine bâti particulièrement riche. A ce titre, il indique que le territoire accueille en ce moment des tournages de séries télévisées, ce qui prouve l'attractivité de son patrimoine. Monsieur le Président estime qu'il faut donc soutenir ces projets de mise en valeur et de protection du patrimoine.

Monsieur le Président présente enfin le dernier axe relatif à la mise en place d'un territoire reconnu et attractif. Il s'agit surtout du projet du Campus Universitaire dont les bâtiments viennent de sortir de terre. Mais, il s'agit également des concerts, des animations sur les musiques actuelles, des animations de la macérienne avec un projet encore à imaginer et d'une meilleure coordination de l'action du Conservatoire à Rayonnement Départemental et de l'association AME. Sur ce dernier point, l'objectif d'Ardenne Métropole est d'arriver à une même grille tarifaire basée sur le quotient familial pour l'AME et le CRD afin d'offrir des conditions d'enseignement équivalentes aux élèves. Monsieur le Président précise que jusqu'à présent les tarifs étaient plus attractifs au CRD pour les foyers modestes qu'au sein de l'AME.

Monsieur Michel NORMAND, Vice-Président aux Finances, complète la présentation en apportant des éléments financiers. Il s'associe en préambule aux remerciements adressés par le Président aux directions.

Monsieur NORMAND rappelle que l'engagement pris par Ardenne Métropole de ne pas augmenter la fiscalité ménage a été respecté ainsi que les règles de la contractualisation financière avec l'Etat. Il indique également qu'il s'associe au regret émis par le Président sur les dispositifs de péréquation et sur la baisse de la DGF. A ce titre, Monsieur NORMAND indique que cette baisse est due à une nouvelle réforme. En substance, le législateur a intégré un nouveau critère de calcul basé sur le revenu par habitant. Or, Monsieur NORMAND précise qu'il aurait été logique de considérer qu'Ardenne Métropole ne soit pas perdante avec cette réforme. Sans dramatiser la situation, il lui semble cohérent de penser que le revenu par habitant du territoire d'Ardenne Métropole est moins important que celui d'autres collectivités. Pourtant, contre toute attente, cette réforme a impliqué une baisse de 145 000 € pour Ardenne Métropole. Monsieur NORMAND rappelle que, concernant la DGF, la recette passe de 13,5 millions d'euros en 2014 à 11,5 millions en 2018. Il regrette qu'encore une fois, Ardenne Métropole, et les collectivités en général, soient largement mises à contribution pour le remboursement de la dette alors même qu'elles ne participent que faiblement à cette dette.

Ensuite, Monsieur NORMAND rappelle l'arrêt du Fonds de Péréquation Inter Communal (FPIC) qui était destiné à transférer l'argent des collectivités riches vers les pauvres. Il explique que lors de sa création en 2017, ce fond devait être abondé par les collectivités riches mais le gouvernement précédent a arrêté ce dispositif.

Par ailleurs, Monsieur NORMAND met en garde sur la baisse du fonds de péréquation de la Taxe Professionnelle qui est de 14% au niveau nationale.

Enfin, Monsieur NORMAND précise que le niveau d'investissement reste stable et tient à souligner l'effort fait sur la limitation du recours à l'emprunt notamment du fait de la future utilisation des excédents 2018.

Monsieur le Président reprend la parole pour ajouter qu'Ardenne Métropole est actuellement en réflexion sur un taux d'équilibre de la Taxe sur les Ordures Ménagères à 10.34%. Monsieur le Président indique qu'en l'absence de Monsieur Pierre DELFORGE, Vice-Président délégué aux Déchets, il ne veut pas trop s'avancer mais indique qu'une baisse de la TEOM est envisagée. En effet, Monsieur le Président explique que cette taxe est destinée à couvrir les charges de traitement des déchets et qu'il n'y a pas de raison de prélever davantage. Il précise que cela serait même contre incitatif. Il ajoute qu'Ardenne Métropole doit rendre aux contribuables le fruit de leurs efforts en matière de réduction des déchets. Monsieur le Président précise toutefois que rien n'est encore décidé et que cela doit être encore travaillé. Il explique que ce qui freine Ardenne Métropole pour la baisse de la TEOM, c'est la hausse de la TGAP présentée en introduction. Il ajoute que le but n'est pas de baisser trop rapidement la TEOM pour de nouveau l'augmenter dans quelques années.

Sur les dotations, Monsieur le Président complète le propos de Monsieur NORMAND, il indique qu'Ardenne Métropole a fait beaucoup d'économies et cela n'a pas été simple. Aujourd'hui la collectivité est sur de bons rails et a pu, de ce fait, contractualiser avec l'Etat. Monsieur le Président exprime toute sa colère s'agissant de la réforme de l'intercommunalité car Ardenne Métropole subit encore une perte de 150 000€. Monsieur le Président estime donc que le contrat n'a pas été respecté. Monsieur le Président indique que le combat d'Ardenne Métropole est de demander que les territoires ruraux aux charges d'investissement importantes, bénéficient des fonds de péréquations. Monsieur le Président explique que certaines collectivités qui se développent bien n'ont pas besoin d'aide pour le financement de maisons de santé ou pour la fibre. Monsieur le Président précise qu'il ne s'agit pas de jalousie mais d'une simple demande de redistribution. Il ajoute que sans redistribution il n'y a pas de République. Sans aides financières, Ardenne Métropole mettra 10 ou 15 ans à concrétiser ses projets et ratera son rendez-vous avec l'Etat et la région sur ce sujet.

Monsieur le Président propose aux élus de débattre sur la présentation des orientations budgétaires.

Monsieur Ghislain DEBAIFFE indique que les friches industrielles sont disgracieuses. Il ajoute que les taxes professionnelles devraient être consacrées aux démantèlements de ces friches. Monsieur DEBAIFFE s'interroge sur le point de savoir s'il est possible d'obliger le gérant d'une société transférée à démanteler le site qu'il quitte.

Monsieur le Président répond que l'objectif est de ne pas consommer de terrains agricoles. Il indique que les services travaillant sur le SRADDT veulent mettre en place des objectifs forts. Ardenne Métropole va adopter un SCOT qui fixe l'utilisation des nouveaux espaces de manière très limitée. S'agissant du démantèlement des usines, Monsieur le Président indique que lorsqu'une usine se déplace, Ardenne Métropole perd une zone d'activité et les bases fiscales économiques suivent le processus. Monsieur le Président indique que la solution serait l'établissement public foncier mais que cela implique une hausse de la fiscalité. A ce titre, il indique que l'établissement public foncier lorrain a proposé une extension jusqu'au territoire d'Ardenne Métropole mais cela représenterait 1.5 millions d'euros d'impôts supplémentaires. Par ailleurs, Monsieur le Président ajoute que cet EPF serait à l'échelle de la région Grand Est, Ardenne Métropole n'aurait qu'une voix limitée dans la gouvernance.

Monsieur Didier HERBILLON indique qu'une autre solution est actuellement à l'étude. Monsieur HERBILLON explique qu'il serait possible d'instaurer un EPF pour notre territoire et sur lequel Ardenne Métropole aurait la maîtrise financière.

Monsieur Christophe DUMONT indique qu'il ne partage pas l'enthousiasme des autres élus communautaires et qu'il juge cette présentation hétéroclite. Il ajoute qu'il ne voit pas le lien entre les politiques. Monsieur DUMONT indique également que le rapport sur la situation en matière de développement durable ne figure pas dans le dossier alors qu'il s'agit d'une obligation. Il précise que l'absence de ce rapport avant le vote du budget vicia la procédure de préparation budgétaire. Monsieur DUMONT revient sur les propos de Monsieur le Président sur le principe de « Bâtir la ville sur la ville ». Il précise que l'urbanisation consomme l'équivalent d'un département français tous les 7 ans et non tous les 10 ans. Il ajoute que la chambre de l'agriculture a constaté qu'Ardenne Métropole consomme deux fois plus de terres agricoles que les autres. Monsieur DUMONT conclut en indiquant que quiconque aurait intérêt à agir pourrait annuler la délibération pour défaut d'information concernant l'absence du volet développement durable.

Monsieur le Président répond que le rapport sur la situation en matière de développement durable a été introduit dans chaque partie des orientations budgétaires. Il indique que chaque axe est envisagé et détaillé sous l'angle du développement durable.

Monsieur Salah CHAOUCHI tient à féliciter le travail de Michel NORMAND, ancien Vice-Président délégué aux déchets. Il indique, concernant la baisse envisagée de la TEOM, qu'il faudrait peut-être non pas baisser les impôts mais augmenter le service. Aussi, il souhaiterait que soit envisagé un passage hebdomadaire du tri à la place d'une baisse de la TEOM. Il ajoute qu'un seul ramassage tous les 15 jours des containers de tri est insuffisant.

Monsieur Michel NORMAND répond que les ordures ménagères représentent 33 000 tonnes alors que le tri sélectif ne représente que 7 000 tonnes, ce qui correspond à 1/5^{ème}. Or, le service actuel répond à un ratio d'un et demi. Monsieur NORMAND indique que les habitants doivent davantage compacter leurs déchets. A ce titre, il rappelle qu'un sac peut contenir 50 bouteilles compactées et seulement 25 bouteilles non compactées.

Monsieur le Président indique que les tonnages ont peu bougé. Il explique que ces déchets ne se dégradent pas, il s'agit d'un stock inerte. Conserver ce stock pose moins de difficultés que pour les ordures ménagères qui contiennent des matières fermentescibles. Monsieur le Président précise que cette question sera transmise au Vice-Président en charge des déchets.

Monsieur André GODIN fait l'intervention suivante : « Les zones pavillonnaires ne sont pas les seules responsables de la consommation des terres agricoles car nous pouvons évoquer: les Zones d'Activités et le réseau routier et notamment autoroutier et leurs dessertes. Les grandes cultures appauvrissent les sols en raison de l'utilisation de pesticides et autres produits chimiques, sans oublier l'absence de biodiversité. Les modes de culture sont donc à revoir.

Enfin au niveau mondial voir national, il est constaté une expansion de la population, ce n'est pas le cas pour les Ardennes qui sont en perte démographique. »

Monsieur le Président précise qu'il a évoqué l'urbanisme au sens large.

Après en avoir débattu,
Sur 81 membres présents et 11 pouvoirs,

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019

3. CC190227-19 Convention d'objectifs et d'engagement entre Ardenne Métropole et ses communes membres portant l'organisation des concerts réalisés par le CRD

Madame Elisabeth HUSSON, Vice-Présidente, présente le rapport,

M. Jean-François FRERROT souhaite savoir à quel moment il faut avertir le CRD de l'indisponibilité de la salle car elle peut potentiellement être louée par une association.

Mme HUSSON répond que chaque commune donne une réponse favorable ou non en fonction de la disponibilité.

Après en avoir délibéré,
Sur 80 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVER** la convention type d'objectifs et d'engagements à conclure entre Ardenne Métropole et les communes membres souhaitant accueillir des concerts des élèves et des enseignants du Conservatoire à Rayonnement Départemental ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à mener toutes les démarches et à signer tout acte permettant l'application de la présente délibération.